



Conflit avec une eleveuse de chien

Par **adx64**, le **01/09/2015** à **23:26**

Bonjour

j'ai fait il y a peu l'acquisition d'un chien de deux mois .il presente une ectopie testiculaire confirmé des a present par une echographie car elle se trouve dans l'abdomene.lors de la vente la vendeuse m'a certifié qu'elle etait en cours de descente et qu'il n'y aurait aucun soucis et comme je suis un novice faisant appel a un professionnel je l'ai cru.hors il s'avere qu'elle ne descendra jamais (deux veterinaires me l'ont confirmé).En plus le chien me fut vendu avec la giardiose .J'ai donc acheté un chien inscrit au LOF qui ne pourra jamais etre confirmé au prix bien evidemment d'un confirmable.lors de l'achat tout etait tres bien ficelé,l'eleveuse savait tres bien que le chien etait malade car elle m'averti de diarrhé du chien mais que c'etait a cause du vermifuge.Hors le vermifuge utilisé traite la giardiose.

Comment peut on autoriser quelqu'un a vendre un chien malade avec une anomalie hereditaire au prix d'un chien conforme au descriptif et confirmable?

pour info:le prix du chien est de 1100e +2 traitements contre la giardiose(j'ai un autre chien donc j'ai dû traiter les deux)80e+traitement hormonele pour me donner les chances d'avoir un chien entier100e+echographie pour savoir ou elle se trouve 80e+operation pour enlever la testicule et castrer le chien a venir 300e.

au total presque 1700e pour un toutou qui ne sera jamais confirmé.Je sais que un acheteur doit tout savoir mais qu'un eleveur ne mentionne pas les risques que prend un client quand il achete un chien avec une testicule en moins et les frais a suivre me parrait inconcevable.

ais-je un recours pour me faire rembourser les frais medicaux et la moitie du chien ?

les profiteurs manipulateurs qui profitent de la credulitees des clients sont monnaie courante .